



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du 27 aout 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de Rouzède se sont réunis en date du 30 aout 2022, dans la salle du conseil à 18h30 sous la présidence de Mme BERNARD, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 27 aout 2022.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil municipal du 11/07/2022
- Rajout à l'ordre du jour du vote de l'achat d'une gazinière pour la salle des fêtes
- Vote d'une DM concernant les travaux à la Mairie
- Point sur les locations des logements et bâtiments communaux
- Point sur la frairie et l'annulation du feu d'artifice
- Questions diverses

Membres présents : Mesdames BERNARD, LHERMELIN, MALHAO, Messieurs, COCULET, FORTINEAU, ROSSET, SIMON, BARTHELEMY, OUVRARD

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

Membres absents non excusés :

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mr BOREL Mme MAZOUIN

Mme le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. ROSSET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le maire demande l'ajout à l'ordre du jour du vote de l'achat d'une nouvelle gazinière pour la salle des fêtes.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour : Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la gazinière de la salle des fêtes ne fonctionne plus et qu'il est donc nécessaire de la changer.

Mme Lhermelin a effectué des comparatifs sur un modèle de fourneau 5 feux vifs sur four 137 litres et propose deux devis.

- Negoce CHR à Chatellerault : 2781€ HT.
- Mat Hotel 16 à L'Isle d'Espagnac : 2510€ HT

La commune de Rouzède ayant déjà travaillé avec la société Mat Hotel 16 est rassurée de par leur service après-vente.

Le Conseil Municipal décide donc l'unanimité de retenir le devis de Mat Hotel pour 2510€ HT et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Question n° 2 de l'ordre du jour : Madame le Maire demande une Décision Modificative au budget pour la somme de 30 000€

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité cette DM.

Question n° 3 de l'ordre du jour : Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'ancienne salle informatique de l'école va accueillir un commerce de vêtement dès le mois de septembre 2022.

Une convention d'occupation sera signée le 31/08/2022 entre les deux parties avec un loyer mensuel de 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil d'un courriel envoyé par la trésorerie posant question de la non-révision du loyer du logement n°2 des écoles.

Il est rappelé que ce logement est occupé depuis le 01 juin 2010 par Mme Paalvast et que le montant du loyer n'a pas évolué depuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'accorde pour voter une non-révision de ce montant qui restera donc à 370€ mensuel.

Question n°4 de l'ordre du jour : Madame le Maire explique que suite à l'arrêté préfectoral interdisant l'usage de produits pyrotechniques, le feu d'artifice prévu le 21/08 a dû être annulé. La société Brezac, en charge de ce spectacle, propose deux options.

La première serait de reporter le feu d'artifice sur une date ultérieure en 2022,

La deuxième serait de reporter 50% du budget alloué au feu d'artifice en 2022 sur le projet 2023 et 50% sur le projet 2024.

Les membres du conseil vont réfléchir à la possibilité d'une nouvelle date en 2022.

5 de l'ordre du jour :

1/Monsieur Barthelemy explique la nécessité de changer les tables de piquenique sur la place de l'église. Une ligne budgétaire sera ouverte à cet effet en 2023

2/Madame le Maire explique aux membres du conseil que le changement de système de comptabilité qui se mettra en place en 2024 impose une mutation des logiciels et que la commune gardera à cet effet JVS par le biais de l'ATD16.

3/Une fête pour les départs à la retraite de Josette Arrivé et Yves Monchaty va enfin pouvoir être organisée. La date du 24 octobre à 11h30 est proposée.

4/Le contexte sanitaire devrait pouvoir permettre aussi d'organiser à nouveau le repas des aînés du le 11 novembre

Fait à Rouzède, le 11 juillet 2022.

Le maire,



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le

et de la publication le

le secrétaire de séance,



